



FLASH INFO

CTR SSA : LA REVENDICATION DE FO A PAYÉ !

- **Une enveloppe de 800 000 € a été attribuée pour la revalorisation de la prime de service et la manière de servir.**
Ceci concerne 1688 personnels paramédicaux du SSA.
- **Création du corps des personnels civils de rééducation et médico-techniques** du ministère de la défense classés en catégorie A.
Ceci concerne les 16 ergothérapeutes du SSA.
- **Étude en cours sur les « métiers »** avec une réflexion très soutenue pour les fonctions de brancardage et de secrétaire médicale : un groupe de travail va être mise en place, supervisé par le directeur central.
- **Réorganisation totale de la chaîne RH** qui sera repositionnée auprès de la direction des établissements, pour un ordre social et une meilleure écoute des personnels.

FORCE OUVRIÈRE a fait remonter au directeur central tous les dysfonctionnements rencontrés dans les divers établissements : il va répondre à nos questions.

FORCE OUVRIÈRE a dénoncé l'externalisation accrue des missions des ASHCQ et a demandé qu'une réflexion nationale soit engagée pour l'avenir et la reprise d'embauche de ces personnels, qui font partie intégrante de l'équipe de soin.

Paris, le 9 décembre 2016



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Technique de Réseau SSA du 8 décembre 2016

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Force Ouvrière siège à ce comité technique de réseau afin d'évoquer devant vous des sujets importants pour l'ensemble des personnels civils, qu'ils soient fonctionnaires administratifs, techniques, OE ou encore contractuels, comme le rapport du contrôleur général HAMEL dont nous attendons désespérément l'analyse et la mise en œuvre au sein du SSA et de ses services.

Mais nous ne pouvons passer sous silence la publication des textes sur l'application du RIFSEEP pour les TSEF et les IEF au 1^{er} décembre 2016, toujours sans notification aux agents... Nous rappelons qu'au CTM, notre organisation syndicale a voté **contre** le RIFSEEP et le PPCR, qui ne font que dégrader les « revalorisations de la condition des personnels civils », tout en excluant les OE et les contractuels.

Même si la mise en place d'un groupe de travail sur le thème de la « Distorsion » n'a pas donné encore toute satisfaction, nous avons, au moins dans ce cadre-là, évolué sur la sémantique... Nous savons ce qu'est la DISTORSION ! et d'ailleurs nous reviendrons sur le sujet au cours de ce CTR.

Comme vous le savez, nous sommes toujours contre les GHT, qui pour vous sont synonymes de mutualisation des moyens, pour nous destruction de notre outil de travail et de nos emplois !

D'autre part, il est bien entendu que le PLF 2017 n'apporte que très peu de revalorisation aux agents. Et il y a une population à laquelle il faut apporter un regard tout particulièrement attentif, c'est celle des ASHQC et AS qui occupent des postes importants, insuffisamment reconnus.

FO a donc rédigé il y a quelques jours une motion pour proposer la mise en place urgente d'un groupe de travail, dans laquelle nous dénonçons les décisions prises par certains directeurs d'établissements de recourir à la sous-traitance accrue pour exécuter les missions des ASHQC, qui ont pour but :

- de minimiser le volume d'ASHQC présents dans les hôpitaux pour correspondre à la déflation de personnels imposée par le projet SSA 2020,
- de concentrer les ASHQC restants en « pool de mise à disposition »,
- de réorienter le métier d'ASHQC vers celui de Brancardier, sous couvert de distorsions d'emploi.

FO demande qu'une réflexion nationale soit engagée pour l'avenir de ces personnels sur la base des revendications suivantes :

- ➔ Augmenter les possibilités d'accès au métier d'aide-soignant (AS) à tous les ASHQC volontaires,
- ➔ Favoriser l'intégration dans les corps administratifs (AA) ou techniques (ATMD) des ASHQC qui souhaitent réorienter leur carrière dans ces filières,
- ➔ Définir et valider les formations réglementaires pour l'exercice de la fonction de brancardier dans le corps d'ASHQC et la création d'une fonction brancardage (quelle est votre position sur cette fonction ?).

Pour ce qui est de l'égalité professionnelle, nous ne pouvons que constater, au travers du bilan social du MINDEF, que l'ensemble des femmes sous statut fonctionnaire ou OE constituent une

proportion non négligeable des personnels. Mais dès lors qu'il y a avancement de grade, de corps ou de groupe, cette proportion est divisée par deux ou par trois par rapport aux hommes ! Une situation comparée nous semble appropriée dès lors que l'on regarde tous les critères et particulièrement l'avancement, ainsi que le parcours professionnel. Il semblerait que certaines statistiques ou chiffres ne soient pas comparés, dommage...

Sachez enfin qu'avant d'aborder les sujets récurrents des services des HIA et du personnel, nous tenons à rappeler notre attachement à la mise en place des concours et examens dits « Loi Sauvadet » (reconduits par la publication de la loi sur la déontologie), pour les contractuels intéressés par ce dispositif.

Monsieur le directeur, permettez-nous de ne pas être très enthousiastes à conduire cette réforme, majeure certes pour sauver le service ou plutôt éviter sa destruction, mais au prix de nombreuses suppressions d'emploi !

Les établissements civilo-militaires seront pérennes et les personnels seront remplacés quand ils partiront à la retraite alors une question : pourquoi mettez-vous les personnels « à disposition », pour aboutir à des emplois précaires pouvant être remis en cause à tout moment ?

FO vous avait sollicité pour mettre en place certaines formations telles que celle pour l'accès au corps des ICSGS en passant par l'école de Lyon, ou encore la possibilité pour nos cadres de santé paramédicaux d'accéder au grade supérieur... et là, toujours rien.

Nous sommes toujours sur vos propos lors de la présentation du « SSA 2020 » (tutorat et compagnonnage) : l'ensemble de la filière paramédicale n'attend que des actes maintenant.

Les accords Bachelot n'apportent rien en termes d'évolution de parcours professionnel tel que l'entend FO.

Nous redemandons que les personnels n'étant pas classés dans la catégorie active le soient, à l'instar de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous vous demandons d'intervenir au niveau du CMG de Toulon pour les avancements des personnels 2016 qui ne sont toujours pas réglés ; de même trouvez vous normal que des personnels qui sont partis en retraite depuis plus d'un an ne perçoivent toujours pas leur pension précise, il est inadmissible que les agents subissent le retard de l'administration.

Nous demandons que les contrats mobilité pour les personnels restructurés soient réalisés dans les temps. En effet, certains personnels du Val de Grâce n'ont toujours pas leur contrat de mobilité.

Quid de la revalorisation des primes de services pour les fonctionnaires paramédicaux, sachant qu'ils ne sont pas éligibles au RIFSEEP ?

Enfin, nous ne finirons pas cette déclaration liminaire sans vous demander quelques éclaircissements concernant des bruits de restructuration de la direction centrale... Les personnels civils s'inquiètent pour leur avancement et leur prime, et voudraient avoir des informations sur ce mouvement.

Merci de votre attention.

Paris, le 8 décembre 2016